

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		
en vigueur depuis le		01/02/2023
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)	
	HT*	TTC*
6	10,10	12,58
9	12,52	15,76
12	15,01	19,03
15	17,22	22,00
18	19,32	24,86
24 - 30	28,90	36,24
36	33,50	43,65

	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	7,98	9,70	10,31	12,49
Jours Blancs : 43 jours par an	9,40	11,40	12,47	15,08
Jours Rouges : 22 jours par an	10,03	12,16	55,83	67,12

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus TICFE (0,1 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,28 €/an)

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : 22h-6h

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP					01/02/2023	
en vigueur depuis le						
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	14,29	17,80	122,79	147,47	10,78	13,06
15	16,50	20,65				
18	18,65	23,44				
36	32,52	41,20				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,28 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)						
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	11,05	2,42	2,55
12	11,77	2,58	2,72	13,81	3,03	3,20
15	14,02	3,07	3,24	16,57	3,63	3,83
18	16,27	3,57	3,77	19,33	4,24	4,47
24	/	/	/	24,85	5,45	5,75
30	/	/	/	30,37	6,66	7,03
36	29,77	6,53	6,89	35,89	7,87	8,30

1 Taxes :

Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 0,1 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2022

valeurs à la date de vigueur

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh

Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),

1,6% charbon, 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),
chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
option gratuite : par prélèvement, le 5, 10, 15 ou du mois suivant la réception de la facture
option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 5, 10, 15 ou 25 du mois
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.
Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,94 € HT.

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seyssel.com
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € HT en standard, majorée de 31,96 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.
Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 31,82 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 47,36 € HT.
Relève spéciale à la demande du client : 26,65 € HT.
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,96 € HT.
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 € HT.
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus